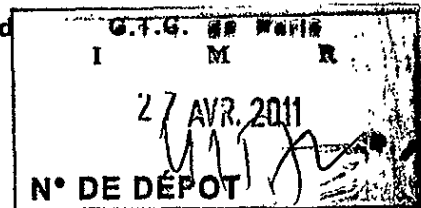




1104117701

DATE DEPOT :	2011-04-27
NUMERO DE DEPOT :	2011R041572
N° GESTION :	1994B07515
N° SIREN :	395258072
DENOMINATION :	PROCIVIS PARTICIPATIONS
ADRESSE :	26/28 R DE MADRID 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/04/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

PROCIVIS PARTICIPATIONS
Société Anonyme
Au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 26/28 rue de Madrid
75008 PARIS
395 258 072 RCS PARIS



**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PF **DU 12 AVRIL 2011** *RD*

L'an deux mil onze,
le douze avril,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS, société anonyme au capital de 3 500 000 euros divisé en 500 000 actions d'une même valeur nominale de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social - 26/28 rue de Madrid - 75008 PARIS, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 28 mars 2011, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

- Monsieur Gérard MARTIN, Président du Conseil d'administration, préside la séance.
- Monsieur Jacky LECOINTE, PROCIVIS NORD,
- Monsieur Bernard SEVEZ, PROCIVIS SAVOIE,

les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Christine AUFFRET est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Elisabeth L'HERMITE, du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée est absente excusée.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 7 actionnaires représentant 499 998 actions, sur 500.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

AS

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil et rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation des comptes annuels et annexe clos le 31 décembre 2010 et quitus aux Administrateurs,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2010,
3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'art. L.225-38 du Code de commerce,
4. Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
5. Renouvellement des mandats d'administrateurs venant à expiration à l'issue de la présente assemblée générale,
6. Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.

Après débat, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes, le bilan et l'annexe aux comptes de l'exercice 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée, sur proposition du Conseil décide d'affecter la somme de 11.201,76€ représentant le bénéfice net de l'exercice 2010 comme suit :

- réserve légale 5 %, à hauteur de : 560 €
- report à nouveau, à hauteur de : 10.641,76€

En application de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du nouveau Code du Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant en application de l'article 223 quater du Code général des Impôts constate l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 du CGI).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Jacky Lecointe, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Bernard Sevez, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

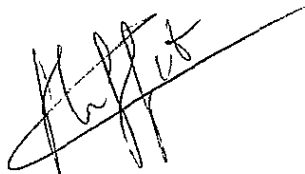
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Christine AUFFRET
Le Directeur général délégué